

Présences : **95 présences**

Ordre du jour

| | |
|--|-----------|
| 1. Nomination à la présidence de l'assemblée | 2 |
| 2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres | 2 |
| 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour..... | 2 |
| 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 221^e assemblée générale tenue le 3 octobre 2023... | 2 |
| 5. Information..... | 2 |
| 5.1 Programme d'insertion et de développement professionnel des nouveaux enseignants – PIDPNE | 2 |
| 5.2 Grève à venir | 3 |
| 5.3 Mobilisation | 3 |
| 5.4 CRT | 4 |
| 5.5 Cours complémentaires..... | 4 |
| 6. Finances | 5 |
| 6.1 Présentation des états financiers | 5 |
| 6.2 Rapport du comité de surveillance | 5 |
| 6.3 Adoption des états financiers au 30 juin 2023..... | 5 |
| 6.4 Présentation des prévisions budgétaires 2023-2024 | 5 |
| 7. Élargissement du Comité de la Formation générale..... | 5 |
| 8. Élections | 7 |
| 8.1 Nomination d'un.e président.e d'élections et d'un.e secrétaire d'élections | 7 |
| 8.2 Élection d'une 7 ^e personne à l'exécutif (poste de conseiller ou conseillère) – mandat jusqu'en juillet 2024 | 7 |
| 8.3 Comité de la Formation générale | 7 |
| 8.4 Comités institutionnels..... | 8 |
| 8.5 Comités internes au SPECS (début de mandat janvier) : | 9 |
| 8.6 Comités syndicaux | 9 |
| 9. Divers | 9 |
| 10. Levée de l'assemblée..... | 10 |

1. Nomination à la présidence de l'assemblée

Mathieu Poulin-Lamarre ouvre l'assemblée et salue les membres.

Résolution 222.1

« Il est proposé de nommer Jean Fradette à la présidence d'assemblée. »

Noémie Darveau propose et Julie Dionne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres

Résolution 222.2

« Il est proposé d'accepter les nouveaux et nouvelles membres suivant.es :

- Samantha Higgins (Techniques policières)
- Justine Lévêque-Samoisette (Techniques de travail social)
- Gabrielle Fournier-Bélanger (Économique)
- David Smith (Mathématiques)
- Clémence Cloutier-Deschênes (Histoire). »

Geneviève Charest propose et Régis Lamothe appuie.

Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'exécutif mentionne une modification à l'ordre du jour (ajout d'un point d'information et transformation d'un point d'information en point de discussion).

Résolution 222.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. »

Catherine Ladouceur propose et Laurent Côté appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 221^e assemblée générale tenue le 3 octobre 2023

Résolution 222.4

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 221^e assemblée générale tenue le 3 octobre 2023 tel que présenté. »

Julie Dionne propose et Josianne Fortin appuie.

Adoptée à l'unanimité.

5. Information

5.1 Programme d'insertion et de développement professionnel des nouveaux enseignants – PIDPNE

Steve McKay rappelle ce qu'est le PIDPNE. En 2016, un chantier avait été mis en place au SPECS pour participer au développement de ce programme d'insertion professionnelle. La partie syndicale souhaite s'assurer que le processus mis en place ne soit pas que punitif, mais qu'il soit plutôt un outil de développement professionnel. Sept principes avaient été émis et adoptés pour guider les discussions avec la direction. Quatre étapes sont proposées : réflexion, échange sur la réflexion avec le ou la DEP, confection d'un portfolio, récolte des perceptions des étudiant.es et rencontre finale. Il est précisé que ces commentaires des étudiant.es devront être utilisés avec parcimonie. Steve invite les membres à le

contacter s'ils passent à travers le processus et ont des commentaires. Il rappelle que le processus est confidentiel et distinct du processus disciplinaire que la partie patronale peut utiliser.

5.2 Grève à venir

Mathieu Poulin-Lamarre répond à certaines questions posées par les membres au sujet de la grève à venir et présente des informations importantes.

La grève sera annoncée au moins sept jours à l'avance. L'information sera transmise dans le *Quand les profs...* Il est très important d'aviser le SPECS si vous ne pouvez pas vous présenter pour des raisons médicales, par exemple.

Mathieu Poulin-Lamarre rappelle que, pour être considéré en grève et avoir droit aux fonds d'indemnisation (FRS et FDP), il faut subir une coupure de salaire (donc être réputé devoir travailler cette journée-là) et se présenter sur la ligne de piquetage selon les modalités établies par le FDP. Le cégep ne coupera pas les enseignant.es en PVRTT, en retraite progressive et en congé de maladie s'il est prévu avant la grève que le membre ne devait pas travailler cette journée-là. Les enseignant.es à temps partiel, en congé différé, les enseignant.es libérés pour perfectionnement ou en prêt de service ne seront pas coupés s'ils ne devaient pas travailler cette journée-là. Les membres qui vivent des cas particuliers sont invités à venir au SPECS pour en discuter.

Pendant les journées de grève, les membres ne doivent pas :

- Annuler les activités prévues;
- Modifier les paramètres de leurs évaluations;
- Planifier des reprises;
- Annoncer à leurs étudiant.es les modalités pour rattraper les activités prévues.

Il faut attendre les consignes de la direction au sujet du calendrier. En cas de problème, il faudra consulter votre DEP.

Le jour de la grève, il faudra prévoir des vêtements en lien avec la météo, mettre des accessoires de visibilité du Front commun et apporter une tasse. À l'arrivée, il faudra se présenter au kiosque d'inscription pour donner sa présence et mentionner à quelle équipe on souhaite se joindre. Il faudra se présenter à nouveau au kiosque d'inscription à l'heure du départ. Il faudra compléter la carte électronique CSN pour le versement du FDP.

Les équipes suivantes sont proposées pour les journées de grève : inscription, nourriture, sécurité, visibilité, enfants, projet à organiser. Les membres sont invités à contacter Michèle Le Risbé pour mentionner l'équipe qu'ils souhaitent créer.

Les gens du personnel de soutien et des professionnels seront aussi en grève et pourront participer aux activités avec nous.

5.3 Mobilisation

Michèle Le Risbé rappelle que les organisations du Front commun ont voté en moyenne à 95 % en faveur de la grève. Tous les cégeps ont voté en faveur de la grève.

Elle rappelle les dernières activités organisées pour les *jeudis midi* de mobilisation.

Elle invite les membres à être visibles lors des portes ouvertes. L'idée n'est pas de perturber ni de

boycotter les portes ouvertes, mais plutôt d'être visibles et d'informer les futur.es étudiant.es et leurs parents.

Elle rappelle que des actions de visibilité seront réalisées lors de la remise des diplômes.

La semaine prochaine, le mardi 31 octobre, il y aura une activité de mobilisation autour de la thématique des vilain.es et des héros et héroïnes.

Elle invite aussi les membres à proposer leur tente ou abri pour protéger les membres en cas de pluie lors des journées de grève.

On invite les membres à aller « liker » les publications Facebook du SPECS afin de les faire circuler.

5.4 CRT

Jean-Luc Filion rappelle son rôle et celui du Comité des relations de travail. D'abord, il aborde la Politique de gouvernance à l'égard des renseignements personnels. La partie syndicale a peu de prise sur cette politique qui est rédigée en vertu d'une loi. De nombreuses questions ont été posées en CRT. La direction assure que l'application de cette politique ne devra pas avoir un impact sur la charge de travail des Personnes responsables de l'aide à la réussite, mais leur mandat sera un peu modifié. Si ces personnes constatent un alourdissement de leur tâche lié à cette politique, elles sont invitées à contacter le SPECS. Les commentaires des membres insistent sur le fait qu'il est important que la direction transmette une information claire aux membres et aux étudiant.es à ce sujet. Jean-Luc précise qu'une directive sera rédigée et publiée pour opérationnaliser l'application de cette politique.

Ensuite, Jean-Luc aborde la diminution des allocations au projet de tâche étant donné que les étudiant.es allongent de plus en plus leur parcours scolaire. Cela fait baisser le nombre de groupes par session. Le 4e dépôt du projet de tâche aura lieu en CRT demain. Il sera question entre autres de la sous-embauche et de la proposition d'utilisation que la direction souhaite en faire. Jean-Luc mentionne que la partie syndicale s'opposera à certains éléments de cette proposition qui utilise une grande partie de la sous-embauche pour des projets. Il rappelle que le report indéfini de la sous-embauche que font certains départements pourrait se solder par la perte de cette ressource, car elle ne peut pas être reportée indéfiniment. Les membres insistent sur le fait que la sous-embauche devrait être redonnée aux départements pour alléger les tâches, car les collègues ont déjà travaillé en trop, il ne faut pas que ce soit utilisé pour des projets.

Une question est posée sur le document que la direction prépare en lien avec les disponibilités. Jean-Luc explique la démarche de la direction et précise que la partie syndicale n'a pas participé à l'élaboration de ce document. Les DEP iront dans tous les départements pour présenter le document et recueillir les commentaires des membres. Plusieurs inquiétudes sont soulevées par les membres. Des membres soulèvent que ce point est hors d'ordre et demandent le retour à l'ordre du jour. Les membres du SPECS rappellent qu'ils suivent ces travaux avec vigilance.

5.5 Cours complémentaires

Jean-Luc Filion rappelle le mandat confié par l'assemblée générale pour que les principes de gestion de l'offre des cours complémentaires soient établis par un comité de concertation. Le mandat désignait le Comité de la Formation générale pour mener ces travaux avec la direction et l'équipe du CRT. Or, la direction a informé le SPECS hier matin du fait qu'elle souhaite reprendre la coordination de ce comité. La composition du comité ne change pas ni son mandat, mais il sera coordonné par la direction.

6. Finances

6.1 Présentation des états financiers

Josée Morais présente les états financiers du SPECS pour l'année 2022-2023. Elle expose les montants importants de l'exercice financier. Le calcul inclut la rétroaction reçue en janvier. De plus, le mois de mai sera dorénavant inclus, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Elle explique les cotisations, les contributions aux centrales, les salaires et charges de l'employeur, les frais de bureau et de télécom, les frais de représentation, les frais de mobilisation, les frais liés à l'application de la convention collective, les frais de comités, les dons de solidarité et les frais liés aux assemblées générales. Il est également question du Fonds de résistance syndicale.

6.2 Rapport du comité de surveillance

Catherine Ladouceur présente le rapport du Comité de surveillance et mentionne avoir rédigé ce rapport en collaboration avec Dominique Dubuc. Elle rappelle le mandat du comité et les actions effectuées.

Elle mentionne les faits saillants du rapport et mentionne les recommandations faites au comité exécutif du SPECS.

Elle affirme que le Comité de surveillance recommande aux membres du SPECS-CSN d'approuver les états financiers présentés pour l'année 2022-2023.

6.3 Adoption des états financiers au 30 juin 2023

Résolution 222.5

« Il est proposé d'adopter les états financiers au 30 juin 2023. »

Mikhael Kowalak propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Présentation des prévisions budgétaires 2023-2024

Josée Morais présente les prévisions budgétaires pour l'année 2023-2024.

Elle présente les prévisions des cotisations, des salaires et charges, des frais de bureau et de télécom, des frais de représentation, de mobilisation, de convention collective, des frais de comités, de dons de solidarité et d'assemblées générales.

Elle rappelle les montants disponibles dans le FRS.

Elle présente la recommandation 2 :

Résolution 222.6

« Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires 2023-2024. »

Noémi Roy propose et Émilie Poulin appuie.

Adoptée à l'unanimité.

7. Élargissement du Comité de la Formation générale

Annissa Laplante, coordonnatrice du Comité de la Formation générale, et Jean-Luc Filion viennent présenter ce point.

Le Comité de la FG a demandé au SPECS d'utiliser un temps en assemblée pour tenir une élection afin d'ajouter deux membres sur le comité de la FG (des disciplines autres que la FG qui donnent des cours

complémentaires). Comme cette élection touche tous les membres, le SPECS a accepté.

Le Comité de la FG, par cet ajout de deux membres, souhaite augmenter sa représentativité en incluant des membres des disciplines qui donnent des cours complémentaires.

Annissa Laplante rappelle ce qu'est ce comité, soit un comité composé de deux représentants de chaque discipline de la FG (Anglais, Philosophie, Éducation physique et Littérature) et d'une personne d'une de ces disciplines pour coordonner, ainsi que d'un.e conseiller.ère pédagogique (présentement Julie Boisvert) et d'un membre de la direction (présentement Anik Gagnon). Les objectifs principaux de ce comité sont de favoriser l'harmonisation entre la FG et la Formation Spécifique. Les plans-cadres des cours complémentaires doivent rencontrer les visées de la FG puisqu'ils en font partie, d'où l'idée d'inclure deux enseignant.es des disciplines qui offrent ces cours.

Annissa Laplante rappelle pourquoi le comité souhaite tenir une élection aujourd'hui. Elle rappelle les résolutions adoptées lors d'assemblées précédentes. Elle rappelle que l'idée de deux postes est conforme à la composition actuelle du comité qui contient deux membres par discipline.

Elle rappelle les clauses de la convention qui sont généralement utilisées par rapport aux comités de programme et mentionne que le Comité de la FG est en quelque sorte un comité de programme.

Elle mentionne que le choix de faire cette élection aujourd'hui est entre autres en lien avec le besoin de demander une contrainte à l'horaire pour les membres du comité pour la session d'hiver. Le comité souhaite s'assurer que les membres soient prêts à débiter le travail cet hiver pour un mandat d'une année et demie.

Elle souligne que ce travail est lié aux cours complémentaires, donc aux mandats votés en AG le 5 juin dernier. Elle rappelle que le Comité de la FG a formé un Comité de concertation pour l'élaboration d'une procédure de gestion des cours complémentaires. Ce comité sera dissout lorsque la procédure sera établie et en place. Elle explique la composition de ce comité.

Elle rappelle le calendrier du Comité de concertation pour que la procédure soit mise en place en 2025-2026.

Elle mentionne que le Comité de la FG souhaite jouer le rôle d'un comité de programme en ce qui concerne les cours complémentaires.

Une discussion est ouverte et les membres expriment des avis au sujet de la composition de ce comité. Des membres mentionnent l'existence de cinq domaines d'étude représentés dans les cours complémentaires.

Antonin Xavier-Fournier propose la recommandation suivante :

Résolution 222.7

« Il est proposé que le SPECS-CSN mandate le bureau exécutif d'organiser une rencontre avec deux représentants de chacun des domaines d'études de la FG complémentaire afin de faire des recommandations sur l'élection de représentants au sein du comité de la FG. »

Antonin Xavier-Fournier propose et Marc-Antoine Turcotte appuie.

Antoine-Xavier Fournier explique que la proposition vise à ce que l'on prenne le temps de réfléchir au mode de représentation le plus adéquat sur le comité pour les disciplines de la formation générale complémentaire. Il mentionne que les deux représentant.es pourront difficilement représenter le point de vue des disciplines pour l'analyse des plans-cadre.

Annissa Laplante mentionne que le contenu spécifique d'un cours complémentaire doit être approuvé par le département, le comité de la FG s'assure que les visées de la FG sont respectées. Elle rappelle aussi que les diverses instances du cégep ne contiennent pas nécessairement des membres de toutes les disciplines, comme le SPECS, mais qu'elles représentent tous les membres. Elle souligne également que ce n'est pas le Comité de la FG qui prendra toutes les décisions au sujet des cours complémentaires, que son rôle sera seulement d'approuver les plans-cadre pour s'assurer que les cours offerts respectent les visées de la FG. C'est en CRT que la répartition des cours sera faite, et des représentants de diverses disciplines siègent sur le CRT. Elle souligne aussi qu'il ne faut pas confondre le Comité de la FG et le Comité de concertation.

Des avis sont exprimés en faveur et en défaveur de cette proposition.

Philippe Langlois demande le vote sur la proposition.

L'assemblée est prête à voter.

On vote sur la proposition.

Rejetée à la majorité.

8. Élections

8.1 Nomination d'un.e président.e d'élections et d'un.e secrétaire d'élections

Résolution 222.8

« Julie Dionne est proposée comme présidente d'élection et Evelyne Letendre comme secrétaire d'élections. »

Catherine Ladouceur propose et Evelyne Letendre appuie.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 222.9

« Noémi Roy et Jérôme Leriche sont proposés comme scrutateur et scrutatrice. »

Sophie Gagnon propose et Émilie Poulin appuie.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Élection d'une 7^e personne à l'exécutif (poste de conseiller ou conseillère) – mandat jusqu'en juillet 2024

Deux procurations en bonne et due forme ont été reçues pour Jean-Lou Leduc-Paré et Étienne Marouseau.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

L'assemblée passe au vote secret.

Étienne Marouseau est élu.

8.3 Comité de la Formation générale

Deux mandats jusqu'en juin 2025 – deux enseignant.es des disciplines qui donnent des cours complémentaires (autres que les quatre disciplines de la FG)

Ouverture de la période de mise en nomination.

Lucas Deschênes est proposé par Marc-Antoine Turcotte. Il accepte.

Jade-Anaïs Généreux-Gamache est proposée par Jean-Christophe Dominique. Elle refuse.

Line Lamontagne se propose elle-même.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Lucas Deschênes et **Line Lamontagne** sont élu.es par acclamation.

8.4 Comités institutionnels

8.4.1 - I-04 Comité de la réussite éducative et de la persévérance scolaire : mandat de deux ans jusqu'en juin 2024 Formation continue

L'élection est reportée.

8.4.2 - I-11 : Comité de sélection des projets d'innovation pédagogique

Un mandat de deux ans avec élections aux années impaires

Un remplacement de fin de mandat jusqu'en juin 2024 (années paires)

L'élection est reportée.

8.4.3 - I-13 : Comité consultatif des arts et de la culture

Un mandat de deux ans avec entérinement aux années impaires

5. représentant du secteur préuniversitaire autre qu'artistique

L'élection est reportée.

8.4.4 - I-14 : Comité éthique de l'utilisation des animaux

Un mandat de deux ans avec entérinement aux années impaires

3. Techniques de santé animale (une personne vétérinaire) : résolution départementale à entériner

Les membres enseignants du Département des techniques de santé animale ont adopté à l'unanimité la proposition suivante lors de leur réunion du 10 mai 2023 :

« Il est proposé que Martine Nadeau soit désignée pour occuper le poste réservé à un enseignant ou une enseignante vétérinaire du département des Techniques de santé animale au comité d'éthique d'utilisation des animaux, et que Susie Lépine soit désignée pour occuper ce poste par intérim pour toute la durée du congé prévu de Martine Nadeau, soit la session d'automne 2023. »

Proposée par Jean-Thomas Courchesne

Appuyée par Catherine Ladouceur

Adoptée à l'unanimité

8.5 Comités internes au SPECS (début de mandat janvier) :

8.5.1 Comité de surveillance (Syndical – 01)

Trois mandats d'un an (de janvier 2024 à décembre 2024)

Ouverture de la période de mise en nomination.

Catherine Ladouceur est proposée par Dominique Dubuc. Elle accepte.

Dominique Dubuc est proposée par Catherine Ladouceur. Elle accepte.

Émilie Poulin est proposée par Josée Morais. Elle refuse.

Jean-Christophe Dominique est proposé par Jade-Anaïs Généreux-Gamache. Il accepte.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Catherine Ladouceur, Dominique Dubuc et Jean-Christophe Dominique sont élu.es par acclamation.

8.5.2 Direction des élections et de scrutin (Syndical – 02)

Un mandat d'un an (de janvier 2024 à décembre 2024)

Ouverture de la période de mise en nomination.

Jean-Thomas Courchesne est proposé par Michael Labarre. Il accepte.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Jean-Thomas Courchesne est élu par acclamation.

Résolution 222.10

« Que les bulletins de vote soient détruits dans les sept jours suivant la tenue du vote. »

Proposée par Michael Labarre

Appuyée par Noémi Roy

Adoptée à l'unanimité

8.6 Comités syndicaux

On rappelle que le Comité de mobilisation a besoin d'effectifs en période de négociation et dans l'éventualité des journées de grève.

Pour les comités syndicaux, les membres sont invités à lire la liste sur le site du SPECS, dans la section *Structure et représentation*, et à contacter la secrétaire du SPECS pour se proposer.

9. Divers

Aucun point.

10. Levée de l'assemblée.

Résolution 222.11

« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 11h57. »

Marie-Claude Tremblay propose et Émilie Poulin appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Jean Fradette, présidence d'assemblée

Mathieu Poulin-Lamarre, président

Evelyne Letendre, secrétaire